

CAHIER DES CHARGES LOCATION DE VELO **CAMPING LA CIVELLE – SAISON 2017**

Préambule :

Capbreton est une station balnéaire de 9 000 résidents à l'année et plus de 50 000 pendant la saison estivale.

Outre la Capitainerie et le Casino, les nombreuses activités culturelles, Maison de l'oralité, médiathèque, cinéma, festivals, les plages attirent chaque année de plus en plus de vacanciers. Afin d'organiser et de faciliter les déplacements, la ville et son agglomération ont structuré un véritable réseau cycle sur leur territoire en s'appuyant sur les infrastructures départementales et régionales.

A Capbreton, le tourisme à vélo est une filière porteuse, car :

- Structurante pour le territoire de par les aménagements et équipements qu'elle implique (Vélodyssée et voies vertes, balisage, panneaux d'informations, parkings à vélo et aménagements divers...),
- Respectueuse de l'environnement et des milieux naturels : découverte en douceur du territoire (paysages, gastronomie, savoir-faire, patrimoine...),

Ainsi, le camping La Civelle s'inscrit dans cette démarche qualité proche de la nature, en renforçant son positionnement sur le tourisme vert. La régie souhaite donner la possibilité aux différents vacanciers d'avoir une offre de qualité sur l'activité vélo touristique autour des valeurs ci-dessus développées.

Projet :

La Régie propose pour cet appel à candidatures de mettre à disposition sa clientèle en contrepartie d'un partenariat créatif et engagé en cohérence avec les valeurs respectueuses de l'environnement qu'elle défend.

La prestation proposée à la clientèle devra à minima prévoir :

- Location de vélo, enfants, adultes et d'attelages spécifiques (de fabrication française), antivol sécurisé,
- Fourniture de casque pour les usagers mineurs (90€ pour défaut de port/enfant jusqu'à 12 ans).
- Réparation sur place, ou numéro de téléphone pour intervention.
- Vente de petits matériels (Kit de réparation/chambre à air/casque, cape de pluie....).

- Propositions de trois tarifications, une pour la clientèle des campings municipaux, un tarif extérieur, un tarif hors saison.
- Propositions de promenades guidées gratuites ou payantes au départ du camping (forêts, littoral, journée ou demi-journée, gastronomique ou pique-nique) hebdomadaire.
- Atelier de réparation de vélo.

En outre il sera demandé au prestataire de :

- Mettre à disposition 3 vélos pour le personnel du camping durant la saison estivale.
- Disposer d'informations sur les circuits environnants, à la clientèle (fiches circuits et carte).

Période d'ouverture souhaitée :

- le week-end d'avril à octobre avec une permanence sur les périodes de vacances scolaires et les ponts.
- En saison de 10h00 à 12h00 et 17h00 à 19h00.

Informations techniques :

- Pas de local mis à disposition.
- Possibilité pour le prestataire d'installer un local propre, type chalet, dont l'emplacement sera déterminé avec le directeur du camping.
- A la fin de la saison, le prestataire devra libérer l'emplacement et le rendre propre.

Les candidatures sont à adresser par mail à ressources@capbreton.fr ou par courrier à l'adresse suivante :
Les campings municipaux de Capbreton – Mairie – Place Saint Nicolas – 40130 Capbreton au plus tard le :

10 avril 2017 à 18h00.

Préalablement au choix de partenariat, une audition sera organisée avec les candidats qui auront fourni un projet correspondant à nos attentes. Le choix final se fera par l'analyse du projet au regard des critères et de la pondération suivants :

- Tarifs proposés (tarifs préférentiels pour les clients de La Civelle et du Bouret) – 30 points
- Qualité de l'offre (matériel loué, délais d'intervention, période d'ouverture, assurances...) – 40 points
- Originalité des propositions d'excursions et fréquence durant la période estivale – 10 points
- Offre complémentaire (stickers, klaxon identifié Civelle, etc...) – 10 points
- Qualité paysagère de la structure – 10 points